



NOTICE EXPLICATIVE

BPJEPS JUDO-JUJITSU LIGUE IDF – FORMATION WEEK-END



Vous désirez suivre la formation du BPJEPS JUDO JUJITSU. La Ligue IDF de judo vous propose une formation en soirs (vendredi) et week-ends. Voici la notice explicative pour remplir les conditions et votre dossier d'inscription.

1- Présentation

Le BPJEPS JUDO JUJITSU est une formation professionnelle qui permet d'obtenir un diplôme de niveau 4 (Baccalauréat.). Il permet d'enseigner, d'organiser et de gérer des activités physiques et sportives pour tous publics.

La formation se fait en alternance entre le centre de formation (Ligue IDF – INJ Paris) et un club de judo.

Les compétences à acquérir sont :

- Encadrer tout public dans tout lieu, toute structure
- Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure.
- Concevoir une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ de la mention JUDO-JUJITSU jusqu'au 1er niveau de compétition fédérale
- Mobiliser les techniques de la mention JUDO-JUJITSU pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage jusqu'au 1er niveau de compétition fédérale.

La durée de la formation week-end est de 10 à 22 mois, selon l'option choisie :

- Tests de sélection : **Vendredi 4 septembre 2020**
- Positionnement des candidats : **Samedi 5 septembre 2020**
- Début de la formation : **Samedi 5 septembre 2020**

2- Deux options

➤ OPTION 1 : Le BPJEPS FORMATION WEEK-END en 1 an (en apprentissage ou hors apprentissage)

• 1 an, en apprentissage :

Le stagiaire est apprenti et est employé par la structure d'alternance. Dans ce cas, il est salarié et perçoit une rémunération en fonction de son âge

- Apprenti de 18 et 20 ans, 43% du SMIC
- Apprenti de 21 à 25 ans, 53% du SMIC
- Apprenti de 26 ans et plus, 100% du SMIC (*)

() ou du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé, s'il est plus favorable*

La convention collective appliquée dans l'entreprise ou l'accord des parties peut prévoir des dispositions plus favorables en termes de rémunération.

Les frais de formation : 4 500,00€ qui sont pris en charge par l'AFDAS et sont directement versés au CFA.

Durée de la formation : 10 mois (du 04/09/2020 au 21/06/2021)

Le volume horaire de formation : 450h en centre (Ligue IDF – INJ Paris) ; 300h en FOAD et 700h en structure (Travaux préparatoires, Administratif, Cours de judo, entraînements)

Aide de l'état pour le club employeur : 4 124,00€ par an (soit 343,75€/mois). La structure est exonérée des cotisations salariales spécifiques aux contrats d'apprentissage.

Aide de l'état au maître d'apprentissage : Un forfait de 230,00€/mois pendant 6 mois pour couvrir les rémunérations, les cotisations et contributions sociales légales et conventionnelles ainsi que, le cas échéant, les frais de déplacement, d'hébergement et de repas occasionnés par la mission de maître d'apprentissage (tuteur).

Le CFA vous accompagne dans toutes vos démarches administratives.

- **1 an, hors apprentissage :**

ATTENTION ! Formation en 1 an réservée au titulaire du CQPMAM.

Le stagiaire ne perçoit aucune rémunération.

Les frais de formation : 4 500,00€ (à la charge du stagiaire.) Des financements sont possibles via l'AFDAS, Pôle emploi, DRJSCS, Mission Locale, ...

Durée de la formation : 10 mois (du 04/09/2020 au 21/06/2021)

Le volume horaire de formation : 450h en centre (Ligue IDF – INJ Paris) ; 50h en FOAD et 250h en structure (Travaux préparatoires et Cours de judo.)

➤ **OPTION 2 : Le BPJEPS FORMATION WEE-END en 2 ans (en apprentissage ou hors apprentissage)**

- **2 ans, en apprentissage :**

Le stagiaire est apprenti et est employé par la structure d'alternance. Dans ce cas, il est salarié et perçoit une rémunération en fonction de son âge

- Apprenti de moins de 18 ans, 27% du SMIC
- Apprenti de 18 et 20 ans : 43% du SMIC (1^{ère} année) ; 51% du SMIC (2^{ème} année).
- Apprenti de 21 à 25 ans : 53% du SMIC (1^{ère} année) ; 51% du SMIC (2^{ème} année).
- Apprenti de 26 ans et plus, 100% du SMIC (1^{ère} et 2^{ème} année) (*)

() ou du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé, s'il est plus favorable*

La convention collective appliquée dans l'entreprise ou l'accord des parties peut prévoir des dispositions plus favorables en termes de rémunération.

Les frais de formation : 6 000,00€ qui sont pris en charge par l'AFDAS et sont directement versés au CFA.

Durée de la formation : 22 mois (du 04/09/2020 au 24/06/2022)

Le volume horaire de formation : 600h en centre (Ligue IDF – INJ Paris) ; 300h en FOAD et 700h en structure (Travaux préparatoires, Administratif, Cours de judo, entraînements)

Aide de l'état pour le club employeur : 4 124,00€ la 1^{ère} année et 2 000,00€ la 2^{ème} année. La structure est exonérée des cotisations salariales spécifiques aux contrats d'apprentissage.

Aide de l'état au maître d'apprentissage : Un forfait de 230,00€/mois pendant 6 mois pour couvrir les rémunérations, les cotisations et contributions sociales légales et conventionnelles ainsi que, le cas échéant, les frais de déplacement, d'hébergement et de repas occasionnés par la mission de maître d'apprentissage (tuteur).

Possibilité de valider le CQP MAM la 1^{ère} année

Le CFA vous accompagne dans toutes vos démarches administratives.

- **2 ans, hors apprentissage :**

Le stagiaire ne perçoit aucune rémunération.

Les frais de formation : 6 000,00€ (à la charge du stagiaire.) Des financements sont possibles via l'AFDAS, Pôle emploi, DRJSCS, Mission Locale, ...

Durée de la formation : 22 mois (du 04/09/2020 au 24/06/2022)

Le volume horaire de formation : 600h en centre (Ligue IDF – INJ Paris) ; 50h en FOAD et 300h en structure (Travaux préparatoires et Cours de judo.)

Possibilité de valider le CQP MAM la 1^{ère} année

➤ **Allègements :**

Les allègements de formation seront étudiés lors des entretiens de positionnement.

Les équivalences de certification seront conformes à l'annexe VI « DISPENSES ET EQUIVALENCES » du diplôme : voir Arrêté du 28 septembre 2016 portant sur la création de la mention « judo-jujitsu » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « éducateur sportif. »

3- Financement

Coût de la formation : 6 000,00€ (4500,00€ pour les titulaires du CQP MAM.)

- **Pour vous aider dans vos démarches de recherche de financement, vous trouverez ci-joint :**
La fiche de renseignement pour l'établissement de la convention de financement (page 10). Cette fiche (uniquement pour les stagiaires « *Hors apprentissage* ») est à compléter par vous et par la structure qui va vous accompagner dans votre financement. Elle sera datée et signée par la personne qui s'engagera sur la convention. Si vous avez plusieurs financeurs pour vous aider dans cette prise en charge, vous remplirez une fiche par aide.
Le contrat d'apprentissage (en page 11) et sa notice (pages 12 à 15). Uniquement pour les stagiaires ayant choisis l'option « *Apprentissage* ».
Le devis de la formation (en page 16). Il est donné à titre indicatif, il est nécessaire à la recherche de financement.
- **Pour les stagiaires retenus en formation et en fonction de l'option choisie, vous devrez nous communiquer :**
Pour l'option hors apprentissage : Les renseignements sur votre financement, afin d'établir **UNE CONVENTION** entre **vous et la Ligue IDF de judo**. Cette convention sera établie à partir des éléments que vous aurez inscrits sur la « *fiche de renseignements pour établissement d'une convention de financement* ». Les stagiaires ayant choisis l'apprentissage ne sont pas concernés par cette fiche.
Pour l'option apprentissage : Le « *contrat d'apprentissage* » en 4 exemplaires remplis et signés (accompagnement par le CFA pour cette démarche). Les stagiaires hors apprentissage ne sont pas concernés par ce contrat.

4- Le dossier d'inscription

**La Date limite du dépôt du dossier est fixée au
Vendredi 21 août 2020 (délais de rigueur)**

A envoyer à :

Par mail : infos@idf-ffjudo.com à l'aide du dossier d'inscription PDF modifiable

Contacts prioritaires :

Leyla SULEYMANOGLU ☎ 01.45.41.05.70 📧 sportif@idf-ffjudo.com

Laurent PERRIN ☎ 06.80.38.76.79 📧 laurent.perrin@ffjudo.com

Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport – Hors apprentissage

Ligue IDF de JUDO

Dossier à retourner avant le :

Vendredi 21 août 2020

Adresse :

infos@idf-ffjudo.com

Photo d'identité
(à envoyer numérisé)

Je souhaite suivre la formation en :

- 1 an (être titulaire du CQP MAM) – du 04/09/2020 au 21/06/2021
 2 ans - du 04/09/2020 au 24/06/202

Tout dossier incomplet sera immédiatement rejeté

ETAT CIVIL

Nom :

Prénoms :

Date de naissance : / /

Lieu de naissance :

Nationalité :

Numéro de sécurité social :

Adresse :

Code postal :

Commune :

Téléphone :

E-mail (merci d'indiquer une adresse où vous serez facilement identifiable, exemple : nom.prenom@)

Club :

N° de licence :

Grade actuel :

Date du grade actuel :

Statut actuel :

- Etudiant(e)
 Salarié(e) en CDI Salarié(e) en CDD
 Fonctionnaire titulaire Contractuel fonction publique
 Demandeur d'emploi

A envoyer par mail avant le 21/08/2020

NIVEAU D'ETUDES

Intitulé du diplôme	Année d'obtention

PROJET PROFESSIONNEL ET MOTIVATIONS POUR LA FORMATION

A envoyer par mail avant le 21/08/2020

EXPERIENCES PROFESSIONNELLES

Employeurs	Années	Missions

SITUATION PROFESSIONNELLE

Nom de l'employeur :

Adresse de l'employeur :

Missions professionnelles :

Ancienneté dans les missions :

PARCOURS SPORTIF

Discipline :

Sportif(ve) de haut niveau :

Relève Sénior Elite Reconversion Collectif National

Meilleur niveau de pratique :

Palmarès sportif (3 meilleurs résultats) :

-
-
-

EXPERIENCES PEDAGOGIQUES

Avez-vous eu une expérience dans l'enseignement du judo ? Si oui laquelle, détaillez.

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné _____, déclare m'inscrire aux tests de sélection et à la formation du BPJEPS du vendredi 4 septembre 2020.

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis.

A _____

le ____ / ____ / 2020

Signature du candidat :

Conformément aux dispositions de l'article 27 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, il est prévu que les informations nominatives recueillies sur le présent formulaire revêtent un caractère obligatoire pour l'inscription aux BP JEPS et DEJEPS. Ces informations ne peuvent être communiquées qu'à l'administration centrale et aux services déconcentrés du Ministère chargé des Sports ; il existe un droit d'accès et de rectification qui s'exerce soit à l'administration centrale du Ministère soit auprès des services déconcentrés.

A envoyer par mail avant le 21/08/2020

CERTIFICAT MEDICAL

Arrêté du 6 novembre 2018

Articles du code du sport : A 212-35, A 212-36, A 212-37

Un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement de l'activité ou des activités physiques ou sportives, concernée(s) par le diplôme, datant de moins d'un an doit être remis par le candidat à la date des tests d'exigences préalables (A 212-35) ou pour son inscription en formation (A 212-36 et A 212-37).

Je soussigné(e), Docteur _____

certifie avoir examiné ce jour,

M _____

et le (ou la) déclare :

Apte à la pratique et à l'enseignement du judo-jujitsu

Indemne de toute affection contagieuse cliniquement et radiologiquement décelable.

Fait à _____ le _____

Cachet du Médecin Signature du médecin



Justificatifs indispensables à la constitution du dossier d'inscription auprès de la DRJSCS. Attention, conformément au code du sport, tout candidat n'ayant pas transmis à la Ligue, les documents, ci-dessous au plus tard le 31 juillet 2020 ne pourra être retenu.

PIECES OBLIGATOIRE A INTEGRER AU DOSSIER D'INSCRIPTION

- Dossier d'inscription PDF dûment rempli (formulaire PDF à compléter).
- La photocopie de l'AFPS (Attestation de formation aux premiers secours) ou du PSC1 (prévention et secours civiques de niveau 1).
Obligatoire même si vous êtes titulaire d'un CQP ou BP.
- 2 photos d'identité dont une apposée sur le dossier d'inscription.
- La photocopie recto/verso de la carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité. Pour les étrangers, passeport et carte de séjours (ou récépissé) en cours de validé.
- Pour les 18 à 25 ans, la photocopie du certificat individuel de participation à la « Journée défense et Citoyenneté » (JDC) également appelée « Journée d'Appel de Préparation à la Défense » (JAPD).
- 1 Certificat Médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement du judo jujitsu, **daté de moins d'un an** (utiliser le modèle ci-joint).
- 1 photocopie d'homologation du grade, délivré par le Comité National des Grades ou photocopie du passeport sportif.
- 1 enveloppe format A4 affranchie à 6 € libellée à votre nom, prénom et adresse.
- Les documents qui justifient l'obtention de vos diplômes (STAPS, CQP, BP ou autres qualifications fédérales, ...)
- Attestation d'assurance en responsabilité civile en cours de validité (à se procurer, en général, auprès de votre compagnie d'assurance habitation)
- Une attestation d'affiliation à la sécurité sociale valide. Attention, la carte n'est pas valable.
- 10 Chèques de caution de 600€ (pour BPJEPS en 2 ans) et 450€ (pour BPJEPS en 1 an pour les titulaires du CQP MAM) ► Le règlement de la formation se fera par virement (cf fiche Financement d'une formation)

PIECES OBLIGATOIRES A REMETTRE LE JOUR DES TESTS D'ENTREE

- La fiche de renseignement sur la structure d'accueil
- Les documents qui permettent de justifier de votre financement

Votre inscription ne sera officielle qu'après la décision de la commission pédagogique qui se tiendra à l'issue des tests de sélection du 4 septembre 2020.

A envoyer par mail avant le 21/08/2020



**STRUCTURE D'ACCUEIL
BPJEPS « JUDO-JUJITSU »
LIGUE IDF DE JUDO**



**FICHE DE RENSEIGNEMENTS
STRUCTURE D'ACCUEIL**

Cette fiche est à compléter et à remettre impérativement lors du test d'entrée.
Une convention de formation sera établie par la Ligue. Elle sera signée entre la structure d'accueil, le stagiaire et le Président de la LIGUE.

NOM et Prénom du stagiaire :

Nom de la structure	
Adresse de la structure	
Code Postal de la structure	
Ville de la structure	
N° Jeunesse et Sport (DDCS)	
Numéro téléphone de la structure	
Adresse mail de la structure	
Nom et Prénom du représentant	
Fonction du représentant	
Nom et prénom du tuteur	
Numéro de téléphone du tuteur	
Adresse mail du tuteur	
Diplôme (BEES, BPJEPS, DEJEPS, ...) du tuteur	
N° du diplôme du tuteur	
Date de délivrance du diplôme (tuteur)	

A remettre aux tests d'entrée le 04/09/2020

Renseignements pour l'établissement de la convention de financement

Si vous êtes retenu en formation, merci de compléter la fiche de renseignements suivantes. La convention sera établie en fonction des informations inscrites.

- Financement aide totale. Montant :**
 Financement aide partiel. Montant :
 Financement personnel. Montant :

Si vous avez plusieurs financeurs, compléter obligatoirement une fiche par financeur

Le stagiaire :

Nom : Prénom :
Date et lieu de naissance :
Adresse complète :
Adresse mail : Téléphone :

Financeur :

(Exemple : OPCO, club, entreprise, DRJSCS ou employeur)

Nom du financeur – Raison sociale :
Adresse complète :
Numéro de SIRET :
Adresse mail : Téléphone :

Coordonnées du responsable représentant le financeur :

Nom (madame/monsieur) :
Prénom :
Qualité :
Date et signature pour accord (par le signataire de la convention - stagiaire ou financeur)

Règlement par virement (1 virement par mois) merci de préciser le nom – prénom et l'objet du virement (BPJEPS IDF 1 an ou 2 ans)



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Identifiant national de compte bancaire - RIB

Banque	Guichet	N° compte	Clé	Devise
10278	06178	00020213801	20	EUR

Domiciliation
CCM PARIS PLAISANCE

Identifiant international de compte bancaire

IBAN (International Bank Account Number)						
FR76	1027	8061	7800	0202	1380	120

BIC (Bank Identifier Code)
CMCIFR2A

Domiciliation
CCM PARIS PLAISANCE
144 RUE RAYMOND LOSSERAND
75014 PARIS
☎33153354467

Titulaire du compte (Account Owner)
LIGUE D ILE DE FRANCE DE JUDO
JUJITSU KENDO ET
21 AV DE LA PORTE DE CHATILLON
75014 PARIS

Remettez ce relevé à tout autre organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.

PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ

A remettre aux tests d'entrée le 04/09/2020